

Cette formation est conforme aux dispositions de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité des Etablissements Recevant du Public et des Immeubles de Grande Hauteur

Objectif :

Recyclage triennal des acquis des Chefs de service de sécurité incendie en fonction ou pouvant justifier d'une période de 1607 heures dans la fonction durant les 36 derniers mois.

Texte de référence :

Arrêté du 2 mai 2005 modifié
 « La surveillance des établissements doit être assurée en présence du public (...) le personnel attaché à la sécurité dans l'établissement doit être titulaire de la qualification attachée à son emploi » - articles MS 45, 46 et 48 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public.

Débouchés :

Occuper la fonction de Chef de service de sécurité incendie

Validation :

Test de connaissances et bilan pédagogique validé par le directeur des formations - Attestation réglementaire de recyclage SSIAP 3 délivrée par CECYS

Contenu pédagogique :

- Réglementation Sécurité Incendie – Evolution des textes réglementaires : règlement de sécurité dans les ERP (dispositions générales, particulières et spéciales), règlement de sécurité dans les IGH, rappel des textes concernant les moyens de secours
- Management de l'équipe de sécurité – gestion du personnel et des moyens du service : missions, organiser les rondes, documents du service, contrôles, procédures et consignes
- Commissions de sécurité – Connaître la composition, le rôle des commissions de sécurité et les relations avec elles, documents à transmettre – exercices pratiques : exercice de rédaction d'une notice de sécurité dans le cadre d'une modification ou d'une utilisation exceptionnelle
- Etude de cas – Analyse d'un projet de construction : rappel de la méthode, lecture de plans – exercice de détermination des contraintes réglementaires

Pré requis :

Pré requis à la formation : - être titulaire du SSIAP 3 en cours de validité, PSC 1 de moins de 2 ans ou SST ou PSE en cours de validité, avoir travaillé dans la fonction 1607 heures durant les 36 derniers mois (attestation employeur).

18 au 19 jan
 15 au 16 fév
 13 au 14 mars
 18 au 19 avril
 17 au 18 mai

Moyens pédagogiques :

Vidéoprojecteur et rétroprojecteur - Séquences vidéo relatives à la sécurité incendie - Supports de cours individualisés remis aux apprenants - S.S.I. de catégorie A - Circuit de vérification et de ronde -

CALENDRIER DE FORMATION :

PARIS – LA DÉFENSE

23 au 25 jan	19 au 21 juin
06 au 08 mars	04 au 06 sept
03 au 05 avril	02 au 04 oct
15 au 17 mai	18 au 20 déc


MARSEILLE

Sur demande


LYON

Sur demande


ROUEN

Sur demande


Durée :

21 heures – 3 jours


Nombre de stagiaires :

15 participants maximum.


Lieu :

Formation en inter sur notre plateau formatif de Courbevoie La Défense (92) - Possibilité de formation en intra Paris et Province.


Tarif :

Nous consulter – Tarif multi stagiaire et intra sur demande.

Pour plus d'informations, contactez nous au  0811 656 206 / N° de déclaration d'Activité : 11751048975
n° non surtaxé